

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. SATELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 27 août 1827.

La séance solennelle pour la distribution des prix aux élèves de l'école royale des beaux-arts, a eu lieu samedi au palais St.-Pierre, dans la salle du Musée. Une société nombreuse et brillante s'était réunie de bonne heure pour assister à cette distribution qui a le privilège de toujours attirer beaucoup de spectateurs.

A trois heures et demie, M. le préfet du département, M. le Maire de la ville et plusieurs de MM. les adjoints se sont placés autour d'une table couverte des couronnes qui allaient être distribuées.

M. de Lacroix-Laval a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé combien les lyonnais devaient de reconnaissance à M. Fay de Sathonay, qui a fondé l'école de dessin, cette école qui devait marquer dans les annales des beaux-arts, et devenir l'ame des principales sources de la prospérité de nos manufactures.

Après ce discours qui a été couvert d'applaudissemens, M. le professeur Revoil a donné lecture du procès-verbal des séances du jury chargé d'examiner les ouvrages des élèves, et la distribution a commencé immédiatement. Nous donnerons dans notre prochain N° les noms des élèves couronnés.

— Une grêle terrible a ravagé dernièrement le vignoble de Bordeaux qui avait déjà beaucoup souffert des intempéries précédentes.

On peut assurer, dit le *Mémorial*, que par suite de l'inondation du mois de mai et des ouragans qui ont désolé la plupart des arrondissemens de la Gironde, les propriétaires de notre département n'ont jamais été plus à plaindre.

— Un *lapsus calami* nous a fait faire une erreur dans un de nos derniers numéros. En parlant du tableau commandé à M. Revoil pour la salle des délibérations du conseil-municipal de Lyon, nous avons dit que le sujet en serait : Louis XVIII présentant la Charte à la France; c'est Louis XVIII présentant le duc de Bordeaux à la France qu'il fallait dire.

— La liste du département des Bouches-du-Rhône pour les électeurs contient 1,055 électeurs.

Celle des jurés pour les trois arrondissemens, 611 jurés.

Le collège du département est de 289 électeurs, et la quote pour en faire partie est de 769 fr. 90 c.

Il n'y a pas de doute que si chaque électeur dévoué au Roi et à son pays faisait son devoir, la liste ne fût portée à 1,250. Quant à celle du jury, l'administration mieux informée d'ici au 26 septembre, pourra probablement la porter à 650, en comptant à son aise les états des militaires, les contrôles des fonctionnaires gratuits commissionnés, les tableaux de médecins, avoués, avocats, notaires, etc. Ainsi, lorsque dans ce département on aura 1,900 personnes pour former le jury, on n'y sera appelé que tous les dix ans; au lieu que si la liste est moins nombreuse, on y sera appelé plus souvent.

— Une réunion d'amis de l'agriculture, analogue aux fameux commis ruraux de la Grande-Bretagne, aura lieu le 20 septembre à la ferme expérimentale de M. le baron de Staël, à Coppet.

La société d'agriculture de l'Ain a arrêté dans sa dernière séance qu'elle enverrait un de ses membres à ce pacifique congrès, et c'est M. Chanel, médecin vétérinaire du département, qui a reçu l'honorable mission de l'y représenter. Il rapportera sans doute de la visite de ce bel établissement pastoral des notions utiles à l'agriculture de notre contrée.

Ouvrir de nouvelles sources à la richesse nationale, encourager par son exemple les plus fructueux essais, éclairer par une heureuse influence l'agriculture des pays limitrophes et la porter au niveau de celle de l'Angleterre, tel est le but que M. de Staël s'est proposé. C'est à substituer l'exploitation des troupeaux à l'exploitation rurale suivie en général jusqu'à ce jour que ce savant agronome s'est surtout appliqué.

Tout dans son important établissement est dirigé vers l'entre-

tien, la multiplication et surtout le perfectionnement de deux espèces d'animaux domestiques, le cheval et le mouton. Son agriculture est essentiellement pastorale : elle est d'autant plus intéressante à observer que quoique commune dans l'Angleterre dont elle a fait la richesse, elle est nouvelle encore sur le continent, les animaux étant en France moins un but de culture qu'un moyen et tout au plus un accessoire de l'économie rurale.

D'après l'union intime de l'agriculture avec les arts industriels, il lui convient aujourd'hui d'avoir ou de créer des matières premières pour tous les besoins, de se diriger, suivant les goûts nouveaux des populations et les demandes des manufactures, tantôt vers les cultures tinctoriales ou textiles, tantôt vers la multiplication des végétaux oléagineux, tantôt vers l'éducation et le perfectionnement de quelques races d'animaux précieux. Le moment actuel entraîne surtout vers cette dernière sorte d'exploitation pour les laines longues, et M. de Staël en favorise et en suit l'influence.

Ce n'est pas un rassemblement, mais une élite d'animaux de choix et de grand prix, qui forme l'établissement pastoral de Coppet.

C'est un haras dont les types sont des Arabes de la plus haute distinction, destinés à former des chevaux propres à la selle comme au trait, réunissant la souplesse et l'élasticité du cheval de chasse avec la taille et les membres du cheval d'attelage. Ses croisemens bien combinés peuvent servir à l'amélioration de la race suisse, et consécutivement de celle des pays limitrophes.

C'est une bergerie dont les *Longwolds*, moutons à laine longue, provenant d'Angleterre, constituent les élémens, et qui, soit purs, soit croisés avec les mérinos, forment au moment actuel l'un des premiers besoins de notre agriculture et de notre industrie. Ces laines de peigne sont nécessaires pour la fabrication des étoffes fines, qui obtiennent en ce moment la préférence sur les étoffes de drap dans tous les grands marchés du monde; nos manufacturiers les réclament de toutes parts, tandis que les laines mérinos se vendent mal ou ont à lutter contre de redoutables concurrences étrangères; ajoutez que, comme animal de boucherie, le mérinos s'engraisse tard et difficilement. Un agronome distingué dans notre département, M. de La Chapelle de la Rouge, vient lui-même d'introduire des *Longwolds* dans ses bergeries, et notre sol paraît leur convenir parfaitement. L'établissement de Coppet peut déjà fournir des types aux agriculteurs des pays voisins; en attendant il sert à répandre de grandes lumières, il donne un exemple utile et concourt à affranchir le pays d'un tribut que la France paye à l'Angleterre pour les laines longues. C'est à M. de Staël que le continent sera redevable de la race précieuse des moutons *Cottswold*.

Les intéressantes expériences de l'exploitation agricole de Coppet frapperont l'année dernière sa nombreuse réunion agromique. Rivale dans une voie différente de celle de Roville, elle présentait en même tems aux amis des champs un système nouveau de culture assortie à son but, l'introduction de diverses machines agricoles perfectionnées, de nouveaux procédés au moyen desquels les bords du Léman rappellent la riche agriculture de l'Angleterre, et le Jura a vu des parcours presque improductifs se changer en belles prairies.

Nous avions à donner une idée du rapport qu'a fait M. Grognier à la société du Rhône, sur la réunion pastorale de Coppet en 1826, à laquelle se trouvèrent plus de trois cents personnes des pays limitrophes. Nous ne pouvions en rappeler l'objet et le but dans un moment plus opportun. Après le 20 septembre, nous aurons sans doute de nouveaux détails sur la réunion de cette année.

(*Courrier de l'Ain.*)

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Marcy-le-Loup, le 25 août 1827.

Monsieur,

L'orage qui a éclaté le 22 août sur la commune de Charbonnières, a causé des dégâts considérables, entre autres l'avenue de la fontaine minérale, à laquelle M. de Laval avait fait depuis peu plusieurs réparations indispensables, a été rompue par

le torrent qui l'avoisine dans un espace d'environ 100 pas. Le tabouret de la fontaine a été enlevé et porté au loin ; des monceaux de pierres obstruaient les environs de la source qui était devenue trouble , et dont on ne pouvait recueillir l'eau que dans un trou assez profond. Dès que M. de Laval fut instruit de ce désordre , il prit des mesures pour le faire réparer ; et par ses soins les choses seront bientôt remises dans l'état où elles étaient antérieurement. Les buveurs étaient déjà en grand nombre ce matin à la fontaine , quoique le passage ne fut point encore entièrement libre , parce que la foule des curieux et des malades empêche les ouvriers de travailler.

Les dégâts dont je viens de vous parler , ont donné lieu à une erreur que je vous prie de vouloir bien m'aider à détruire , en insérant ma lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable journal.

On dit que la source a été endommagée par son mélange avec les eaux pluviales , et que de long-tems l'eau minérale n'aura la même efficacité qu'elle avait avant l'ouragan. A la vérité , il en a été ainsi les deux premiers jours ; mais aujourd'hui elle a recouvré toutes ses propriétés. Soumise à l'action des réactifs chimiques , elle n'a donné les mêmes résultats que les autres années ; les effets sont même plus marqués qu'ils ne l'étaient dans le mois de juin , parce qu'alors la température de l'atmosphère était froide et humide. Tout porte à croire que la saison des eaux se prolongera , comme l'année passée , jusqu'à la mi-octobre.

Recevez, Monsieur le rédacteur , l'assurance de la parfaite considération de
Votre très-dévoué serviteur.

FINAZ , d. m. p. ,

Médecin inspecteur des eaux minérales
de Charbonnières.

HEUREUSE INFLUENCE DE L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

Notre opposition n'est point systématique ni haineuse. Inspirés par l'amour très-désintéressé du bien public , nous sommes heureux lorsque l'autorité nous fournit l'occasion de lui payer un tribut d'éloges. Déjà plusieurs fois nous avons félicité l'administration locale de sa sollicitude éclairée pour l'amélioration morale et le bien-être de la population lyonnaise. La fondation de la colonie industrielle de Perrache sera un titre d'honneur éternel et pour M. Rambaud qui en a conçu le plan , et pour M. de Lacroix-Laval qui en a poursuivi l'exécution avec la plus louable persévérance. Mais nous devons dire aussi qu'en donnant un nouveau but d'activité à nos capitaux et à notre industrie , on n'a point négligé les intérêts de la classe ouvrière , qui n'a qu'une bien faible part des jouissances que cette école crée pour les riches et les heureux du monde , et qu'il est si désirable d'admettre au partage de tous les avantages de la civilisation.

Rien n'est plus propre à atteindre ce but que les institutions pour l'éducation technologique des artisans. En Angleterre , les démonstrations irrécusables de la statistique ont imposé silence aux déclamations et aux sophismes contre l'instruction populaire ; ce fut donc un acte de haute sagesse qui présida à l'emploi du legs du major-général Martin , lorsqu'on résolut de le consacrer à l'établissement de la *Martinière*. Déjà , malgré une organisation encore incomplète , l'expérience d'une année permet d'apprécier les résultats que cette école produira. Toutefois , pour rassurer les partisans de cette institution que nous envient déjà les principales villes de France , pour encourager les estimables professeurs eux-mêmes , nous extrairons ici du *Glasgow mechanic's magazine* un article qui servira à soutenir leur zèle , en leur montrant un exemple de ce qu'ils peuvent attendre de leurs vœux et de leurs travaux.

« Condie , simple ouvrier , natif d'Esglesham , village d'Ecosse , suivit à Glasgow les cours du savant docteur Ure , dans l'institution d'Anderson , consacrée à l'enseignement des sciences technologiques pour les ouvriers. Ses progrès furent tellement rapides , qu'en peu d'années il passa des bancs sur la chaire. Il était professeur à l'institution d'Anderson , lorsqu'en 1826 il alla revoir son pays natal.

» Son exemple inspire une noble émulation aux anciens compagnons de ses jeux et de ses travaux manuels : eux aussi , ils veulent participer aux bienfaits de l'instruction. La plupart des ouvriers du village mettent en commun leurs ressources pour former une institution mécanique : le ministre de la paroisse et plusieurs riches habitants du canton s'empressent de leur offrir des conseils et de généreuses subventions. Condie s'engage à faire , une fois la semaine , un cours gratuit de chimie et de physique. Ses leçons toutes improvisées , ont porté leur fruit ; elles ont fécondé au-delà de toute croyance un sol jusqu'alors inculte : souvent ses disciples oublient , comme lui , les heures de la nuit au pied de sa chaire : la plupart du tems son cours se prolongeait au-delà de minuit. Sa dernière leçon avait attiré dans le village plus de 300 personnes. Ses élèves lui ont offert une tabatière d'argent en témoignage de leur reconnaissance.

» D'autres témoignages l'attendaient à Glasgow , où il revint le 10 mars 1826 : les nombreux disciples qu'il y avait laissés lui décernèrent , par les mains du docteur Ure , une fort belle montre d'or avec cette inscription : *Présenté à John Condie par les membres de l'institution d'Anderson , comme une marque de leur respect.*

« En agréant cette montre d'honneur , Condie répondit à l'allocution flatteuse du docteur Ure , par un discours dans lequel on remarque les passages suivans : « Ce qui fera l'honneur de ma vie , ce qui m'inspirera le plus de fierté , ce sera d'avoir travaillé comme ouvrier à fabriquer les appareils de l'institution ; ce sera de pouvoir me dire que tandis que je menais le marteau et la lime pour servir la science , elle ne dédaignait pas d'initier le plus humble des enfans du travail , et qu'en consacrant mes heures et mes fatigues à son service , je puisais plus qu'un autre à la source la plus pure des connaissances..... Il ne vous eût pas été possible de faire un don plus précieux à celui qui , dès le commencement de ses études , s'appliqua à la mesure du tems ; mais si le présent que vous m'avez décerné , tout inappréciable qu'il est pour mon cœur , me rappelle sans cesse la valeur de chacun des instans de la vie , il me rappelle encore davantage la générosité avec laquelle vous avez récompensé des travaux qui m'étaient commandés par le devoir. »

» Après un tel exposé , il n'est pas besoin de commentaire : heureux le pays où le gouvernement favorise de pareils établissemens , et où ces établissemens produisent de tels hommes ! Ce serait faire injure au sens commun que d'insister sur les avantages qu'y trouvent la société , la morale , la religion. Certes , la population d'Esglesham a dû s'enrichir en citoyens honnêtes et utiles , en bons pères de famille ; et nous parlerions que les membres du jury de l'endroit aient moins de verdicts à rendre que par le passé. »

PARIS , 25 août 1827.

On écrit de Presbourg , en date du 16 août , qu'une division de la garde noble hongroise est partie de Vienne pour cette ville , pour servir de garde d'honneur à l'empereur et à l'impératrice d'Autriche , à l'occasion de la clôture de la diète hongroise , qui a dû avoir lieu le 17. L'empereur devait prononcer le discours de clôture.

— Les sieurs Monnerat et Mitivier , accusés de voies de fait contre l'abbé Contrefatto , ayant fourni chacun le cautionnement de 1,000 fr. exigé par la cour , ont recouvré hier leur liberté ; mais M. le conseiller Agier a décerné un troisième mandat de dépôt contre un autre individu , le sieur Vuichond , prévenu du même délit de voies de fait.

— Les dépouilles mortelles de M. Manuel ont été déposées hier au cimetière de l'Est.

Le corps , parti à huit heures du matin de Maisons , est arrivé à midi à la barrière des Martyrs , lieu où les amis du défunt avaient été convoqués. Une foule considérable de piétons et un très-grand nombre de voitures particulières , qui se sont mêlées aux voitures de deuil , s'y trouvaient rassemblées.

Les jeunes gens qui suivaient le corps ont voulu l'enlever du corbillard , et l'ont porté quelques instans sur leurs épaules , dans l'opinion où ils étaient que la dernière ordonnance de police n'était applicable qu'*intra muros* ; mais bientôt l'autorité civile les ayant assurés qu'ils étaient dans l'erreur , et que , sous aucun prétexte , le corps ne pouvait être porté , ils ont déclaré que cette ordonnance ne s'opposait du moins pas à ce qu'ils traînaient eux-mêmes le corbillard. Les chevaux ont été détachés , et , pendant une heure et demie environ , ils l'ont conduit dans le plus grand calme , et sans qu'aucun accident troublât la marche du convoi.

Mais quand il est arrivé à la hauteur de la barrière de Belleville , on a trouvé un autre corbillard , attelé de quatre chevaux , que l'autorité y avait fait conduire , et un officier supérieur de gendarmerie a signifié l'ordre formel qu'il venait de recevoir de faire placer le corps sur cette nouvelle voiture.....

MM. Laffitte , Lafayette et Schonen ont prononcé sur la tombe des discours qui ont été écoutés dans le plus profond recueille-

(*Constitutionnel.*)

— Les progrès de l'insurrection de Catalogne ont enfin décidé le gouvernement à prendre des mesures plus vigoureuses. On a donné l'ordre de réunir en Catalogne une armée d'opération forte de huit mille hommes , tant de milices que de troupes de ligne , et en conséquence , tous les régimens disponibles sont tirés des différentes garnisons , et envoyés dans cette province. La plus grande difficulté est de se procurer les fonds nécessaires pour couvrir les frais considérables de ce rassemblement de forces.

Il est décidé , d'ailleurs , que l'armée du Tage restera réunie tout entière dans ses positions actuelles.

— Le bruit s'est répandu hier que l'empereur don Pedro était arrivé à Lisbonne. Nous ne croyons pas que ces bruits soient exacts ; mais nous pouvons assurer , d'après les lettres de Madrid , auxquelles nous ajoutons toute confiance , que l'empereur s'embarquera pour venir en Portugal était tellement grand , que M. Garcia , représentant de Buénos-Ayres , en est parti hier avec le traité de paix ratifié par l'empereur. Ce prince avait fait que tout fût prêt pour qu'il pût partir du 10 au 12 pour Portugal ; en sorte que , quoique nous ne supposions pas que M. soit arrivée , il paraît certain qu'elle doit arriver d'un moment à l'autre. Les équipages de l'empereur étaient embarqués dès le 10 au soir , à bord des trois frégates de guerre.

(*Constitutionnel.*)

ACADEMIE FRANÇAISE.

Séance publique du 25 août 1827, présidée par M. Picard, directeur.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le secrétaire perpétuel fait le rapport sur le concours d'éloquence. Le sujet était l'Eloge de Bossuet.

Le prix a été partagé entre M. Patin, ancien répétiteur à l'école normale, bibliothécaire du Roi à St.-Cloud, et M. Girardin fils, professeur agrégé au collège de Henri IV.

Il est donné lecture de divers fragmens des deux ouvrages couronnés.

M. le secrétaire perpétuel proclame ensuite le prix de poésie, dont le sujet est l'affranchissement des Grecs; il est remporté par M. Lemaire, neveu du célèbre professeur.

M. le directeur prononce un discours, à la suite duquel il est donné communication à l'assemblée des prix de vertu, dont les fonds ont été faits par M. de Montyon.

L'Académie a décerné :

1° Un prix de 3,000 fr. à la demoiselle Henriette Garden, demeurant à Paris, rue de la Verrière, n° 101.

2° Un prix de 2,500 francs à la demoiselle Marie-Angélique-Elisabeth Corrette, dite Emélie, demeurant à Paris, rue St-Dominique, n° 18, quartier du Gros-Caillou.

3° Un prix de 2,000 fr. à la veuve Moreau, demeurant à Nantes, département de la Loire-Inférieure.

4° Un prix de 2,000 francs à la demoiselle Marie-Madeleine Mordant, cuisinière, demeurant à Paris, rue Beautreillis, n° 9.

5° Un prix de 2,000 fr. à la veuve Antoinette Nallard, demeurant à Thoissey, département de l'Ain.

6° Un prix de 2,000 fr. à Marguerite Arnaud, demeurant à Saint-Sauveur, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire.

7° Un prix de 2,000 fr. aux époux Grillot, demeurant à Bains, arrondissement d'Epinal, département des Vosges.

8° Un prix de 1,500 fr. à Marie-Anne Durapt, demeurant à Plombières, arrondissement de Remiremont, département des Vosges.

9° Un prix de 1,500 fr. à Geneviève-Françoise Ribollet, femme Degenne, demeurant à Paris, place Maubert, n° 45.

10° Quatre médailles de 500 fr. chacune aux quatre frères Poitier, demeurant à Amiens, département de la Somme.

11° Une médaille de 500 fr. aux demoiselles Schreiber et Opportune-Gertrude Vaillant, ouvrières en linge, demeurant à Paris, rue des Bernardins, n° 5.

Prix de Vertu qui sera décerné dans la séance publique du 25 août 1828.

Le prix de vertu fondé par feu M. le baron de Montyon, en faveur d'un Français pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse, sera décerné, dans la séance du 25 août 1828, à l'auteur d'un acte de vertu qui aura eu lieu dans l'intervalle du 1^{er} janvier 1826 au 31 décembre 1827, ou il sera distribué à divers auteurs d'actes de vertu qui auront eu lieu dans ces mêmes années.

On aura soin de faire remettre, avant le 1^{er} mars 1828, à M. le secrétaire-perpétuel de l'Académie, les pièces propres à constater les faits qui peuvent donner droit au prix.

Prix décernés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

L'Académie a décerné :

1° Un prix de 6,000 fr. à l'ouvrage de feu M^e Guizot, intitulé : *Education domestique*, ou Lettres de famille sur l'éducation, 2 vol. in-8°.

2° Un prix de 4,000 fr. à l'ouvrage de M. Alibert, premier médecin ordinaire du roi, intitulé : *Physiologie des passions*, ou Nouvelle doctrine des sentimens moraux, 2 vol. in-8°.

3° Et enfin, un prix de 3,000 fr. au roman de M. Merville, intitulé : *Les Deux Apprentis*, 4 vol. in-12; ouvrage destiné par l'auteur à la classe des jeunes artisans, qu'il entreprend de détourner des désordres et des vices honteux qu'engendrent le désœuvrement et la fréquentation des mauvaises sociétés.

Prix destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs, en 1828.

Le prix fondé par M. le baron de Montyon, en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs, sera décerné dans la séance du 25 août 1828, à l'auteur de l'ouvrage qui, publié du 1^{er} janvier 1826 au 31 décembre 1827, aura été jugé le plus utile aux mœurs, ou il sera distribué à divers auteurs d'ouvrages qui auront rempli les mêmes conditions.

Prix extraordinaires provenant de la fondation de M. le baron de Montyon, et destinés à des ouvrages d'utilité morale.

L'Académie propose :

1° Pour l'année 1828, un prix de 6,000 fr., dont le sujet est laissé au choix des auteurs, mais devra être relatif à une question de morale;

2° Pour l'année 1829, un prix de 8,000 fr. sur ce sujet : De la charité, considérée dans son principe, dans ses applications, et dans son influence sur les mœurs et sur l'économie sociale.

Il paraîtrait utile, pour traiter ce sujet, de rechercher d'abord les causes générales et permanentes qui font tomber ou retiennent dans l'indigence une portion plus ou moins nombreuse de la société; on en déduirait le devoir de la charité; on recherche-

rait en même tems quelles sont les qualités morales qui peuvent le mieux préserver de l'indigence la classe laborieuse, et comment la charité doit s'occuper de les faire naître ou de les développer.

Cet examen conduirait à déterminer si les obligations morales des gouvernemens envers les indigens sont de même nature que celles des particuliers. De ces premières vues, on passerait à des recherches sur les divers modes de charité privée.

On les considère it sous le rapport de leur influence pour accroître ou pour affaiblir dans la classe pauvre et laborieuse les qualités morales qui sont sa sauve-garde contre l'indigence absolue; on rechercherait également sous quelle forme les institutions et les œuvres bienfaisantes tendent le mieux à conserver à la charité ce qui en fait une vertu, et à cultiver dans les indigens qui en sont l'objet le sentiment de la reconnaissance et l'attachement à la société.

Ce travail, où les connaissances positives doivent se mêler au développement des vérités morales, ne saurait être renfermé dans un simple discours: c'est un ouvrage que l'Académie demande; et, en proposant pour sujet une question semblable, elle a cru se conformer doublement à la pensée de M. de Montyon, si généreux envers le talent et la vertu.

L'Académie, en donnant des indications sur la manière dont ce sujet pourrait être traité, n'entend point obliger les concurrens à les suivre; elle les laisse entièrement maîtres d'exposer leurs propres idées.

3° Pour l'année 1830, un prix de 10,000 fr. sur ce sujet :

De l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois.

L'Académie française a pensé qu'elle ne pouvait mieux remplir les intentions du vertueux Montyon qu'en faisant servir ses libéralités à obtenir des ouvrages d'une utilité générale et d'un ordre élevé.

Pour traiter le sujet que l'Académie propose, il faudrait montrer, d'après des recherches exactes, comment, chez les différens peuples dont nous connaissons l'histoire, et suivant leurs degrés de civilisation, les institutions publiques, les lois pénales et les lois civiles ont agi sur les mœurs, et comment, à leur tour, les mœurs ont préparé, ont amené les changemens des institutions et des lois. C'est un ouvrage approfondi et surtout utile que l'Académie demande. Il ne s'agit point d'entrer dans la discussion des questions spéciales, ni de faire l'apologie ou la critique des lois existantes, ni de provoquer des réformes soudaines. Tous les tems et tous les pays fourniront des exemples fertiles en inductions et en conséquences. Le but de l'ouvrage devra être de répandre des lumières, de contribuer à rendre vulgaires des vérités qui, étant enfin généralement admises, s'introduisent dans la législation. C'est ainsi que la *servitude personnelle*, dans les domaines royaux, a été abolie par un édit de Louis XVI, du mois d'août 1779; c'est ainsi que la *question préparatoire*, à laquelle on appliquait les prévenus, a été abolie par une déclaration du même roi le 24 août 1780. Le tems et les travaux des écrivains avaient préparé ces réformes.

Un pareil ouvrage, bien conçu et bien exécuté, honorerait l'auteur et la nation; il serait étudié avec fruit par tous les peuples; il amènerait à la longue, d'une manière indirecte, mais sûre, d'immenses améliorations dans les lois et dans les mœurs du monde civilisé.

L'Académie, en proposant ce grand et beau sujet, croit rendre un noble hommage à la mémoire de celui qui, après avoir passé sa vie à faire du bien à ses semblables, a voulu leur léguer après sa mort le trésor le plus précieux, des vertus et de la sagesse.

Les ouvrages envoyés à ces trois concours devront être manuscrits.

Ceux du premier concours ne seront reçus que jusqu'au 1^{er} juin 1828.

Ceux des deux autres concours ne le seront que jusqu'au 15 mars de chacune des deux années 1829 et 1830. Ces termes sont de rigueur.

L'Académie annonce qu'elle propose pour sujet du prix de prose qui sera décerné en 1828, un discours *sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature française, depuis le 16^e siècle jusqu'en 1610*. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1828. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, 17 août.

La nouvelle du traité du Brésil avec Buénos-Ayres a produit sur le gouvernement espagnol une vive sensation, que nous devons déplorer. La crainte du retour de don Pedro en Portugal semble avoir poussé le gouvernement espagnol à se jeter dans le parti des exaltés. La destitution du surintendant de police, Recacho, considéré comme le chef du parti modéré, a donné le signal. Investi de la confiance du roi, il balançait l'influence de M. Calomarde, que l'on regarde comme le chef du parti exalté. M. Balboa, intendant de la province de Madrid, travaillait avec lui à réprimer les excès. La surintendance de la police vient d'être réunie à la justice. M. Recacho a été exilé à Oviedo, M. Balboa

à Grenade : ce dernier est remplacé par M. Lorrilla, favorable aux absolutistes.

Le moment du départ des deux exilés avait été fixé à une heure après midi. M. Balboa, sur qui l'attention publique était beaucoup moins éveillée que sur le surintendant de police, réussit heureusement à quitter Madrid sans être remarqué. Quant à M. Recacho, dont la porte était assiégée par un grand rassemblement, on lui conseilla de faire partir sa voiture avec ses domestiques pour donner le change à ceux qui pourraient vouloir l'insulter, et d'aller ensuite rejoindre sa voiture à pied, en passant par une porte de derrière. M. Recacho suivit ce conseil ; mais à peine eut-il fait quelques pas, accompagné d'un de ses amis et d'un alcade, qu'il fut rejoint et entouré par un rassemblement composé d'artisans et de volontaires royalistes qui criaient : *vive le Roi absolu ! mort aux negros ! mort à Recacho !* L'ex-sur-intendant arriva ainsi jusqu'à la *puerta del Sol*, où, se trouvant pressé et menacé de plus en plus, il fut obligé d'entrer dans l'hôtel des postes pour se mettre sous la protection de la garde. Le commandant du poste fit aussitôt charger les armes pour imposer à la populace.

Une partie de la troupe fut rangée en bataille sur la place. Des patrouilles s'organisèrent ; la cavalerie dispersa le rassemblement, et, vers quatre heures, M. Recacho, escorté par le capitaine général et quelques cavaliers, put aller rejoindre sa voiture, qui l'attendait à quelque distance de la ville.

Cette scène a fait une vive sensation à Madrid, surtout par la crainte des actes de violence que ce premier essai semble présager. On remarque avec douleur que la suppression de la police soit prononcée au moment même où les bandes de la Catalogne la demandaient les armes à la main. Voilà un des symptômes les plus alarmants pour l'Espagne. On ne croit pas qu'il doive s'opérer d'autre changement dans la haute administration.

Il n'y a pas plus de huit à dix mille hommes à l'armée d'observation sur le Tage. On se propose de prendre ailleurs, les six mille hommes qu'on va diriger contre les bandes qui désolent la Catalogne.

PORTUGAL.

Lisbonne, 8 août.

Beaucoup de gens pensent que le renvoi du général Saldanha a été provoqué par une influence diplomatique étrangère, que l'on avait regardée jusqu'ici comme protectrice.

On a voulu, dit-on, frapper dans le général Saldanha, comme ministre de la guerre, l'homme ferme, actif et intrépide, qui s'occupait avec tant d'ardeur et de succès de donner à l'armée portugaise une organisation forte, et de la mettre à même de pouvoir comprimer les factions de l'intérieur, et de faire respecter l'indépendance nationale par le cabinet espagnol, sans avoir besoin du secours britannique, toujours onéreux et trop pesant.

On était impatient aussi de l'éloigner du ministère des relations extérieures, comme un bon portugais incommode qui y aurait constamment pris pour base, dans les négociations décisives qui se développent en ce moment, la dignité de la patrie, la gloire et le bonheur du Portugal, en faisant respecter le trône constitutionnel, sans consulter les convenances égoïstes de l'étranger. Des hommes plus souples et complaisants, des instruments passifs, guidés par un esprit servile, convenaient sans doute mieux pour favoriser les calculs intéressés de la diplomatie.

Le général Saldanha a été éloigné la première fois du ministère de la guerre dans le mois d'octobre de l'année dernière, pour l'expédition des Algarves ; il a dû, à cette triste époque, suspendre le travail important qu'il s'est empressé de reprendre avec tant de zèle et de dévouement dans le mois de mai dernier, par suite de la sédition d'Elvas, afin de réorganiser et de créer une armée nationale qui aurait prévenu la nécessité de l'intervention des troupes auxiliaires anglaises.

Ses plans, sagement conçus, ont été annulés ; les troupes qu'il avait amenées avec lui de la capitale reçurent l'ordre d'y rentrer sans délai. Dès-lors les factieux ont eu le champ libre pour préparer paisiblement, à leur aise, les hostilités des mois de décembre et février derniers ; tandis que si l'on n'eût pas changé de dispositions, les efforts des rebelles auraient été impuissants, la désertion aurait été neutralisée ; et si l'Espagne, privée de l'appui de la France, eût essayé de menacer l'indépendance du trône de Portugal, l'Europe aurait vu alors que l'Espagne et le Portugal étant abandonnées franchement à leurs propres ressources locales et réciproques, le débarquement des troupes anglaises n'aurait pas été nécessaire, car les deux nations auraient terminé seules leur querelle. Le cabinet britannique ne l'a pas voulu.

Depuis l'arrivée de Bérésford, débarqué le 2 novembre, tous les moyens furent épuisés pour le faire placer à la tête de l'armée portugaise : c'était, sans contredit, un moyen certain de paralyser une armée nationale, pour en faire un instrument passif entre les mains des Anglais. Le bon esprit et le patriotisme des Portugais, secondé par la fermeté du général Saldanha et la no-

ble et énergique résolution du marquis de Valença, pair du royaume, qui était à cette époque ministre de la guerre par *interim*, firent échouer complètement cette tentative anti-nationale. Sir William A'Court se vit forcé d'abandonner la partie, et le maréchal Bérésford fut obligé, à son grand regret, de se rembarquer pour l'Angleterre, assez humilié de son déappointement.

TURQUIE.

Constantinople, 15 juillet.

Le traité conclu à Londres le 6 juillet entre les cours de Londres, Paris et Saint-Petersbourg pour la pacification de la Grèce, est maintenant connu de la Porte dans toute sa teneur ; mais elle ne paraît pas pour cela plus disposée à en reconnaître les principes, et l'on assure qu'aussitôt qu'on commencera à l'exécuter, le divan enverra des passe-ports aux ministres de ces trois cours. On sait que le rappel des envoyés de la part de leurs cours aurait dû avoir lieu aux termes du protocole de Saint-Petersbourg du 4 avril 1826, mais la France et l'Angleterre firent supprimer cette clause. A Smyrne, le traité a fait encore plus de sensation, et donne beaucoup d'inquiétude aux marchands anglais.

M. de Ribeaupierre avait demandé au reis-effendi une conférence pour parler de l'article de la convention d'Akermann relatif à la Serbie, mais le reis-effendi fit connaître qu'il désirait que cette négociation fût traitée seulement par l'intermédiaire des drogmans, probablement parce que M. de Ribeaupierre a protesté solennellement contre l'assertion de ce ministre, que la Russie avait promis à Akermann de ne pas s'immiscer dans les affaires de la Grèce. Il ne paraît pas qu'il y ait encore eu aucune conférence depuis ce tems.

On remarque qu'un train d'artillerie vient d'être expédié pour le Danube, pour mettre les forteresses de cette ligne en meilleur état de défense.

La dissolution des *topchis* (artilleurs), qui, malgré les services qu'ils ont rendus à la réforme, tenaient encore beaucoup aux anciennes formes et institutions de corporations, a fait grande sensation dans la capitale. Ils doivent tous être répartis dans les autres corps réguliers.

Un événement d'une autre espèce n'occupe pas moins les esprits. Le sultan voulait, sous prétexte de dilapidations commises, s'emparer de l'administration des biens des établissements religieux. Mais les ulémas ayant engagé les sofas à manifester hautement leur mécontentement, le sultan a laissé provisoirement les choses sur l'ancien pied. Cependant on pense que cette mesure n'en aura pas moins son exécution en tems opportun.

VENTES JUDICIAIRES.

Le mardi vingt-huit août mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, il sera procédé à la vente d'une berline saisie, suspendue sur ressorts en fer, et ce par le ministère d'un commissaire-priseur de Lyon.

Le tout argent comptant.

SOLLEIL.

AVIS.

A dater du premier septembre, la berline du commerce pour St-Etienne, entreprise de MM. Coirand et Roustain jeune, dont les bureaux sont établis quai de Reiz, n° 34, partira tous les jours, à 10 heures très-précises du matin, de chez Descours et Recamier frères, rue Savoie, près la place des Célestins.

Le Départ de Saint-Etienne pour Lyon aura lieu tous les jours à 11 heures très-précises du matin.

Cette berline fera le trajet en 7 heures.

Madame Tourniaire, propriétaire de la grande ménagerie, a l'honneur de prévenir le public qu'elle n'a que peu de jours à rester aux Brotteaux, étant attendue dans la capitale ; les amateurs qui n'ont pas vu cet immense et merveilleux cabinet d'histoire naturelle, sont prévenus que c'est le dernier avertissement, et la dernière occasion de voir vivans ces gros animaux, tels que rhinocéros, éléphant, lion, tigre, panthère, léopard, hyène, ours blanc, élan, casouard, pélican, autruche, et quantité d'autres.

CLOTURE DEFINITIVE, lundi 3 septembre.

BOYVEAU LAFFECTEUR, docteur en médecine de la faculté de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il a succédé à son père pour la composition du *Rob anti-syphilitique*, et qu'il continue de traiter chez lui, rue de Valenciennes, n° 10, à Paris, faubourg St-Germain, les malades qui désirent recevoir ses soins. Il s'empresse toujours de répondre à ceux qui, faisant usage de son spécifique, peuvent avoir besoin de ses conseils.

Il n'avoue d'autre dépôt à Lyon que celui qu'il a confié à M^{me} veuve Boissier, chez M^{me} veuve Foignes, tenant un bureau de tabac, place des Terreaux, n°.

BOURSE DE PARIS du 25 août 1827.

Négociations au comptant.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 105 f. 90 80 c.
Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 déc. — 72 f. 70 65 c.
Ann. à 4 p. 100.
Obl. de la v. de Paris.
Quatre Canaux.
Caisse hypothécaire

Actions de la banque 2000 f.
Fonds étrangers.
Rent. de Naples, cert. Falc. 78 f.
Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl.
Rentes d'Esp. cert. franç.
Emp. royal d'Esp. 1826.
Emprunt d'Haïti.